Commune de

PLOEMEL

Département du Morbihan

Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°1

5.1 Règlement graphique
Secteur ouest

Échelle : 1/2 500e
Approbation en date du 14 novembre 2019
Modification simplifiée n°1 en date du 30 juin 2022

L'Atelier d'Ys
21 rue du Trèfle
35520 La Mézière
02.99.66.67.81

N

100 0 100 200 300 400 500
Mètres

Échelle: 1:5 000

ZONES URBAINES
- UA (Centre ancien du bourg)
- UB (Extensions pavillonnaires ; zones agglomérées hors bourg)
- UC (Golf de Saint-Laurent - Habitat)
- UCt (Golf de Saint-Laurent - Hôtellerie et tourisme)
- UI (Zones d'activités)

ZONES D'URBANISATION FUTURE
- 1AUb (A vocation principale d'habitat)
- 1AUz (ZAC Nord Gare)
- 1AUi (A vocation économique)

ZONES AGRICOLES
- AA (Espaces agricoles)
- AC (Carrière)
- AI (STECAL à vocation économique)
- AZH (Zones humides)

ZONES NATURELLES
- NA (Espace naturel)
- NE (Equipements collectifs)
- NES (STECAL à vocation d'équipements collectifs)
- NG (Golf)
- NGs (STECAL pour la pratique du golf)
- NL (Espace de loisirs)
- NLs (STECAL à vocation de loisirs)
- NT (Espace d'hébergement touristique)
- NTs (STECAL à vocation d'hébergement touristicus)
- NZH (Zones humides)

INFORMATIONS DIVERSES
- Limite communale
- Cours d'eau

PRESCRIPTIONS DIVERSES
- Marges de recul sur routes départementales
- Orientaton d'aménagement et de programmation (OAP)
- Entités archéologiques
- Centralité commerciale

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale
- Espace boisé classé (L 113-1 du CU) – Boisements
- Elément de paysage (L 151-23 du CU) – Boisements
- Elément de paysage (L 151-23 du CU) – Linéaires bocagers

Protection architecturale
- Changement de destination d'un bâtiment (L 151-11 du CU)
- Elément de paysage (L 151-19 du CU) – Construction
- Elément de paysage (L 151-19 du CU) – Murs

SERVITUDES PARTICULIERES

Cheminements doux
- Cheminements doux à créer ou à conserver (L 151-38 du CU)

Mixite sociale
- Secteur de diversité sociale (L 151-15 du C.U.)

Emplacements réservés
- Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L 151-41 du CU)
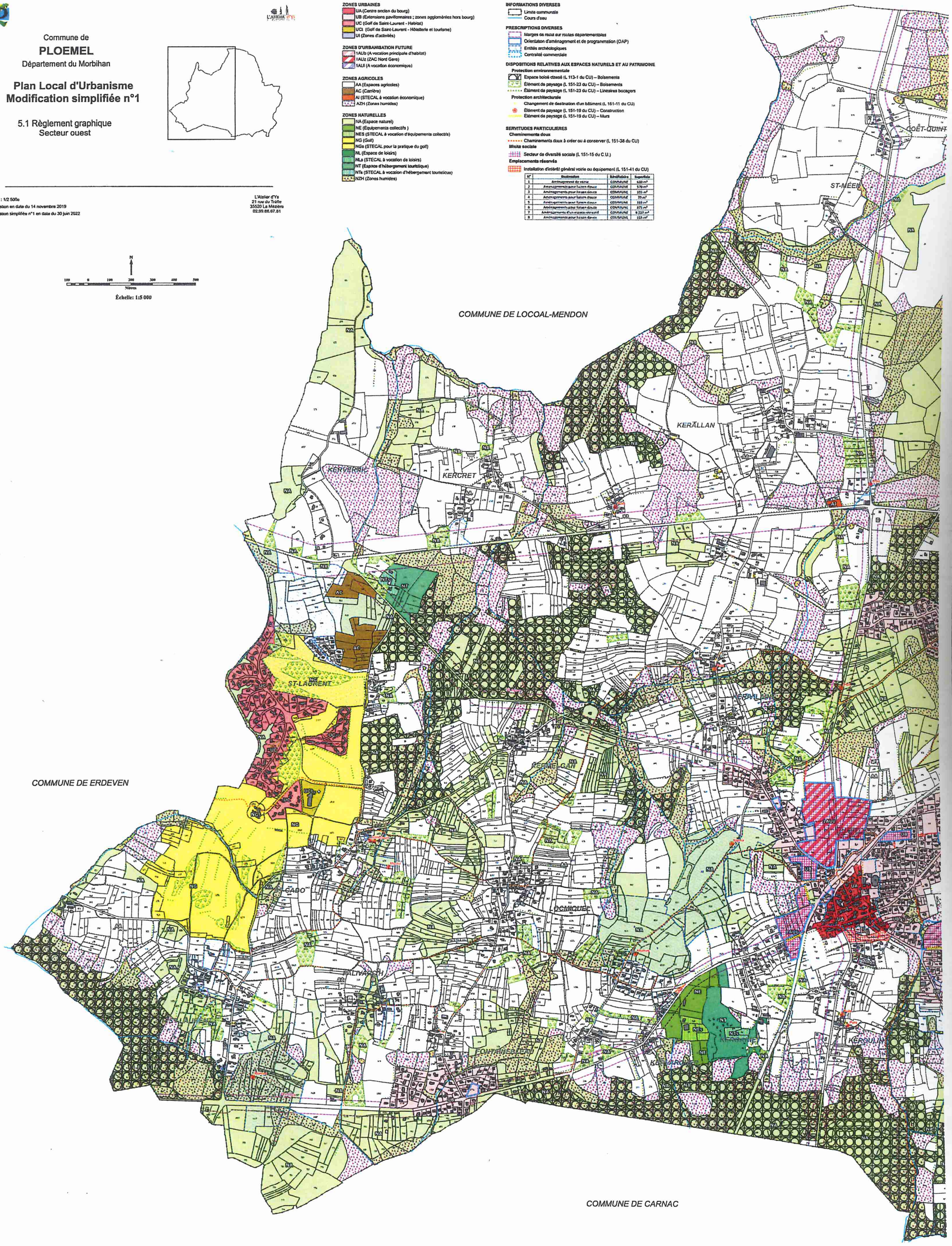
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de voirie	COMMUNE	680 m²
2	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	570 m²
3	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	155 m²
4	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	70 m²
5	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	333 m²
6	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	375 m²
7	Aménagements d'un espace vert public	COMMUNE	9 237 m²
8	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	125 m²